

A.R CARROSSERIE

**Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 5 000 euros**

**Siège social : 1560 Route d'Argent
38510 MORESTEL**

983 343 385 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE DU 01 JUIN 2026
--

L'an deux mille vingt six,

Le premier juin,

Au siège social,

Le soussigné Quentin AVOGADRO, gérant de la Société A.R CARROSSERIE, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 100 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

et exposé que le transfert est motivé par la nécessité de disposer de locaux plus spacieux afin de répondre à la croissance de l'activité et d'améliorer l'accueil des clients,

Décide :

- de transférer le siège social du 1560 Route d'Argent, 38510 MORESTEL au 353 rue de Galilée 38510 MORESTEL à compter du 01 avril 2026, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 353 rue de Galilée 38510 MORESTEL."

Le reste de l'article demeure inchangé.

QA

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Quentin AVOGADRO
Gérant

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Quentin AVOGADRO', with a large, sweeping initial 'Q' and a long horizontal stroke extending to the right.